



Principes directeurs sur l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle générative¹ en éducation

Notre Haute École s'engage à utiliser de manière éthique et responsable les systèmes d'intelligence artificielle (IA) générative et à préparer notre personnel ainsi que nos étudiants à une utilisation sensée de celle-ci. L'essor des systèmes d'IA générative a un impact profond sur notre approche d'enseignement, d'apprentissage, d'évaluation et d'accès à l'éducation. Nous souhaitons une approche éducative des systèmes d'IA centrée sur l'humain, qui prône leur utilisation au service d'une société plus juste, inclusive et soutenable (UNESCO, 2023, p. 18). Nous avons donc élaboré les principes suivants, qui guideront la stratégie pédagogique de la Haute École envers les systèmes d'IA, emboitant ainsi le pas au groupe Russell², qui a initié une démarche similaire et dont la publication inspire celle-ci.

1. La Haute École appréhende les systèmes d'intelligence artificielle générative comme un outil qui a le potentiel d'améliorer l'apprentissage. Dans cette perspective, elle :

- soutient et continuera de soutenir les étudiants et le personnel dans le développement de leurs compétences en matière de systèmes d'IA. Ces compétences comprennent, notamment, l'acquisition et le développement :
 - de connaissances généralistes de base relatives aux systèmes d'IA ;
 - de techniques de '*prompt engineering*'³ ;
- encourage l'adaptation continue des pratiques d'apprentissage et d'enseignement afin d'y incorporer l'utilisation responsable des systèmes d'IA ;
- soutient et continue de soutenir un accès équitable et inclusif aux outils d'IA générative. Dans ce cadre, la Haute École identifie les outils incontournables et en garantit les conditions d'accès, d'usage et de compréhension les plus larges possibles.

¹ Selon l'UNESCO, l'intelligence artificielle (IA) générative est une technologie d'IA dotée de la capacité de générer automatiquement du contenu textuel en contrepartie d'une requête écrite en langage naturel par le biais d'une interface conversationnelle virtuelle.

² Le [groupe Russell](#) est un consortium constitué de 24 universités britanniques et dont l'objectif est, au moyen de la recherche et de l'enseignement, de contribuer à une société plus robuste et résiliente pour le Royaume-Uni.

³ Le terme « *prompt engineering* » se réfère aux techniques de rédaction des requêtes formulées par l'utilisateur à des systèmes d'intelligence artificielle générative.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces lignes de conduite, la Haute École veille à favoriser des approches pédagogiques volontaristes, guidées à la fois par la motivation intrinsèque des étudiants et celle des enseignants.

2. La Haute École reconnaît la nécessité d'une prise de conscience des limites de l'intelligence artificielle générative. Celles-ci incluent :

- le développement des systèmes d'IA en l'absence de réglementations appropriées afin d'encadrer la protection des données et le respect de la vie privée ;
- les risques de partialité dus aux biais et stéréotypes qui découlent de la méthodologie d'entraînement des systèmes d'IA. Cette méthodologie traduit implicitement des orientations de valeurs, des normes culturelles et des coutumes sociales, intégrées dans des systèmes complexes et opaques ;
- le caractère potentiellement superficiel ou erroné des informations produites par le biais des systèmes d'IA ;
- les manquements en matière de respect des droits de propriété intellectuelle, qui découlent notamment sur des manquements en matière de référencement académique ;
- le coût environnemental de l'utilisation des systèmes d'IA.

La responsabilité de l'utilisation des données générées par les systèmes d'IA incombe à l'utilisateur. Il est donc du devoir de celui-ci d'exploiter ces outils avec prudence, en étant conscient des limites précitées.

3. Les utilisations appropriées des systèmes d'IA étant susceptibles de différer selon les disciplines académiques et la Haute École reconnaissant qu'il est essentiel de protéger l'autonomie de ces dernières, **elle s'engage à entreprendre un travail de déclinaison des principes directeurs en cadres d'utilisation appropriée des systèmes d'IA selon les besoins disciplinaires et transversaux**. Ce travail se construit en intelligence collective avec toutes les parties concernées par l'utilisation des systèmes d'IA en éducation, et en bénéficiant du soutien d'experts internes et externes.

4. La Haute École veille à ce que l'intégrité académique soit maintenue.

- Dans cet effort, elle adapte son règlement des études afin d'y refléter son positionnement en matière de systèmes d'IA ;
- Le règlement précise aux étudiants ainsi qu'au personnel quand l'utilisation des SIA est inappropriée. Il vise également à les aider à prendre des décisions éclairées et, par conséquent, à utiliser ces outils de manière appropriée ;
- Un espace de parole est offert aux étudiants afin qu'ils puissent poser des questions sur la portée de l'utilisation des systèmes d'IA sans crainte d'être pénalisés.

5. La Haute École s'engage à évaluer régulièrement les politiques en matière d'utilisation des systèmes d'IA générative ainsi que son impact sur l'enseignement et l'apprentissage, et ce afin de permettre l'évolution de ces politiques.

Bibliographie sélective

- Cecilia Ka Yuk Chan (2023). A comprehensive AI policy education framework for university teaching and learning. International Journal of Educational Technology in Higher Education. 20, n°38. En ligne: <https://doi.org/10.1186/s41239-023-00408-3>;
- Russel Group (2023). Russell Group principles on the use of generative AI tools in education. https://russellgroup.ac.uk/media/6137/rg_ai_principles-final.pdf

- UNESCO (2023). Guidance for generative AI in education and research. United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. En ligne sur: <https://www.unesco.org/en/articles/guidance-generative-ai-education-and-research>.